

Titre de l'action : Travail en sécurité dans les espaces verts

Objectifs visés :

- Connaître les consignes de choix et d'utilisation du matériel en sécurité,
- Mettre en œuvre les équipements de protection individuelle en fonction des différentes activités et matériels,
- Connaître les principes de base des gestes et postures de l'activité.

Modes de validation :

- Formation non certifiante. Délivrance à l'issue, d'une attestation de suivi et de compétences acquises.

Durée de l'action exprimée a minima en heures :

- Une session de 2 jours (14 h) les 18 et 19 février 2025.

Voie et niveau de formation : formation continue sans niveau spécifique.

Modalités d'alternance, le cas échéant : sans objet.

Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel,
- Visualisation des principaux EPI en salle et en atelier,
- Utilisation rationnelle du matériel de travaux paysagers en intégrant les consignes de sécurité (débroussailleuses, tondeuses, taille haies, motoculteurs, ...),
- Balisage d'un chantier.

Contenus principaux de la formation :

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none">• Le cadre réglementaire,• Les principes de base des gestes et postures de l'activité,• Les consignes d'utilisation du matériel en sécurité, | <ul style="list-style-type: none">• Choix d'un matériel adapté et ergonomique,• Les Equipements de Protection Individuelle en fonction des différentes activités et matériels (taille de haie, débroussaillage, tonte, travail du sol, ...). |
|--|---|

Modalités d'évaluation des objectifs :

- Positionnement initial : autoévaluation des acquis, tour de table,
- Modalité d'évaluation des acquis : autoévaluation et feedback en cours et fin de formation. Tour de table.

Public ciblé :

- Salariés d'entreprises, agents de collectivités.
- **Prérequis** : Aucun.

Conditions d'inscription : être majeur.

Tarifs : frais pédagogiques 260 € net de taxe.

Information sur la rémunération et les financements :

- La rémunération reste à la charge de l'employeur,
- Le coût de la formation peut être pris en charge par l'employeur et/ou par un Opérateur de Compétences. Cette formation n'est pas éligible au CPF (Compte Personnel de Formation).

Modalités de sélection des demandeurs le cas échéant : sans objet

Délais d'accès à l'action :

- Cette formation ouvrira à partir de 6 inscrits confirmés 15 jours avant le premier jour de la session.

Accueil et accès des personnes en situation de handicap :

- Un référent handicap Linda CUYERS (03 25 41 64 00 ; cfa.aube@educagri.fr).

Accessibilité de nos 3 sites aux personnes à mobilité réduite (plan sur <https://campusterresdelaub.fr/>).

Dispositif d'évaluation de l'action :

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">• Enquête de satisfaction. | <ul style="list-style-type: none">• Tour de table en fin de formation. |
|--|--|

Personne ou fonction à contacter :

- Philippe FLINOIS, coordonnateur de formation - cfppa.st-pouange@educagri.fr - tel : 03 25 41 64 00.